ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION — TRENTE-QUATRIÈME LÉGISLATURE

Journal des débats

Commissions parlementaires

Commission permanente des affaires sociales

Élection du président et du vice-président de la commission

Le mardi 26 novembre 1991 — No 107

Président : M. Jean-Pierre Saintonge

QUÉBEC

Débats de l'Assemblée nationale

Table des matières

Élection du président CAS-6169

Élection du vice-président CAS-6169

Intervenants

M. Jean-Pierre Saintonge, président de l'Assemblée nationale
Mme Pauline Marois, présidente de la commission

Mme Carmen Juneau
M. Albert Houde

Abonnement: 250 $ par année pour les débats des commissions parlementaires
70 $ par année pour les débats de la Chambre
Chaque exemplaire: 1,00 $ - Index: 10 $
La transcription des débats des commissions parlementaires est aussi disponible sur microfiches au coût annuel de 150 $
Dans les 2 cas la TPS et la TVQ s'ajoutent aux prix indiqués

Chèque rédigé au nom du ministre des Finances et adressé à:
Assemblée nationale du Québec
Distribution des documents parlementaires
5, Place Québec, bureau 195
Québec, (Québec) tél. 418-643-2754
G1R 5P3 télécopieur: 418-528-0381

Courrier de deuxième classe - Enregistrement no 1762

Dépôt légal
Bibliothèque nationale du Québec
ISSN 0823-0102

Le mardi 26 novembre 1991

Élection du président et du vice-président de la commission

(Seize heures douze minutes)

Le Président (M. Saintonge): Je vous souhaite la bienvenue à cette réunion de la commission... commission des affaires sociales. Je m'excuse, donc, bienvenue à cette réunion de la commission des affaires sociales. Je constate que nous avons quorum; en conséquent, je déclare la séance ouverte.

Le but de notre réunion, aujourd'hui: la commission se réunit afin de procéder à l'élection du président et du vice-président de la commission des affaires sociales.

Je vous rappelle que, suivant l'article 135 du règlement de l'Assemblée, le président et le vice-président de chaque commission sont élus à la majorité des membres de chaque groupe parlementaire.

Conformément à l'article 127 du règlement, la commission de l'Assemblée nationale a arrêté, aujourd'hui, que la présidence de cette commission revenait à un membre du groupe parlementaire formant l'Opposition officielle et que le poste de vice-président revenait à un membre du groupe parlementaire formant le gouvernement.

Élection du président

Je suis donc prêt à recevoir les candidatures pour le poste de président de cette commission.

Mme la députée de Johnson.

Mme Juneau: J'aimerais que la commission désigne comme présidente Mme la députée de Taillon, Mme Pauline Marois.

Le Président (M. Saintonge): Très bien. Est-ce qu'il y a d'autres propositions? Il n'y a pas d'autres propositions.

Est-ce que cette motion est adoptée par le groupe ministériel?

Des voix: Adopté.

Le Président (M. Saintonge): Adoptée par le groupe de l'Opposition officielle?

Des voix: Adopté.

Le Président (M. Saintonge): Adopté. En conséquence, je déclare que Mme la députée de Taillon, Mme Pauline Marois, est donc présidente de la commission des affaires sociales. Je la félicite d'obtenir la confiance de ses collègues et je l'invite maintenant à prendre sa place de présidente pour procéder à l'élection du vice-président. Merci bien.

La Présidente (Mme Marois): Merci, M. le Président, Merci, Jean-Pierre. Alors, ma collègue me posait la question si je voulais faire un discours. Non merci. Ça va. Mais je vous remercie de votre confiance, quand même, et j'espère que l'on continuera, et j'en suis même persuadée, à travailler comme on l'a fait jusqu'à maintenant d'une façon, je dirais, très intense parce que c'est le cas de la commission des affaires sociales.

Élection du vice-président

Nous sommes maintenant réunis à nouveau pour procéder à l'élection du vice-président. Alors, est-ce qu'il y a une proposition?

M. Houde: Oui, je suis le député de Berthier. Je propose M. Jean Joly, député de Fabre, à la vice-présidence.

La Présidente (Mme Marois): Je reçois cette proposition. Est-ce qu'il y a d'autres propositions? Ça va? On appuie donc cette proposition. Alors, je la reçois, elle est appuyée et adoptée à l'unanimité des membres de la commission; elle est donc adoptée. Je vous félicite, M. le vice-président.

Des voix:...

La Présidente (Mme Marois): D'accord. Je pense que notre vice-président, de toute façon, travaillait très fort par le passé et devrait continuer à le faire dans le futur.

J'ajourne donc nos travaux sine die.

(Fin de la séance à 16 h 15)